

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 8 juillet 2026 à 19h30

Date d'envoi de la convocation : le 2 juillet 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Étaient présents :

M. ALAMERCERY Yves	Délégué de la Ville de Saint-Chamond
M. ALBERT Hans	Délégué de Saint-Étienne Métropole
Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déleguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Présidente
Mme BRUNON Martine	Déleguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. CARCELES Pierre	Délégué de la Commune de Farnay
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CHARMET Michel	Délégué de la Commune de Trèves
M. CINIERI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GAUCHER Michel	Délégué de la Commune de Saint-Appolinard
M. GERIN Pascal	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
Mme MANDON Geneviève	Déleguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. MANDON Emmanuel	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déleguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme MOUSEGHIAN Aline	Déleguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. PERRET Jean-Baptiste	Délégué de la Commune de Chavanay
Mme PEYSSELO Valérie	Déleguée du Département de la Loire
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. ROYET Philippe	Délégué de la Commune de Graix
Mme SEMACHE Nadia	Déleguée du Département de la Loire
M. THOMAS Luc	Délégué de la Commune de Saint-Romain-en-Gal
M. THOUMY Denis	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme SEMACHE Nadia
M. DÜRR Daniel	À Mme MAZOYER Martine

Assistaient également à la réunion :

Mme Delphine CORNELLA	Déleguée de la Commune de Vinzieux
M. Denis SAUZE	Délégué d'Annonay Rhône Agglo
M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Pauline DELFORGE	Responsable pôle biodiversité, eau, urbanisme et paysage
Mme Carole MABILON	Responsable pôle médiations
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle moyens généraux

COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 8 JUILLET 2026

Madame la Présidente accueille les membres du Bureau et les remercie pour leur présence.

Elle revient sur ses débuts au Parc. Elle a déjà rencontré le personnel et elle a eu un rendez-vous avec un agent du Parc qui avait fait une demande de rupture conventionnelle.

L'échange avec l'agent a permis d'instaurer une relation de confiance. Madame la Présidente indique qu'elle a proposé à l'agent de rester dans la structure ce qu'il a accepté. C'est une personne très compétente, il faut donc se laisser du temps pour voir si cela fonctionne.

Luc THOMAS avait aussi été informé de ce rendez-vous. Il salue la décision de la Présidente.

Madame la Présidente a également participé au Rendez-vous de mon Parc le 4 juillet.

Madame la Présidente ajoute qu'elle a rencontré les responsables de pôle. Ce sont des agents très impliqués et investis.

Des entretiens avec chaque pôle sont à venir pour savoir précisément ce que les gens font, ce qu'ils aiment faire et ce qu'ils aimeraient faire.

Madame la Présidente donne la parole à Patrick VEYRE qui représente l'association des Amis du Parc. Une rencontre sera organisée à la rentrée.

Patrick VEYRE indique que la nouvelle Charte est une opportunité pour redynamiser les relations entre le Parc et Les Amis. Il précise que cela fait 2 ans qu'il vient aux réunions de Bureau.

Les Amis du Parc est une association qui a 60 ans. Dans les années 60, c'est un groupe de stéphanois qui en est à l'initiative. Il y avait eu à l'époque un travail important avec la Chambre d'agriculture.

L'association comprend beaucoup de retraités, issus de secteurs très variés : industrie, banque, nucléaire, agriculture, fonction publique, architecture...

L'association a été parrainée par Daniel Rivory. Les recrutements se font essentiellement par connaissance. Le Parc est d'une superficie importante, les membres proviennent de tous les territoires qui composent le Parc. 15 personnes sont des membres actifs, l'association comprend une quarantaine d'adhérents.

Un travail intéressant sera à mener pour susciter l'implication des habitants dans les choix du Parc et pour remotiver autour d'un projet de territoire.

L'association n'a pas une vision politique car ce n'est pas sa position. C'est l'intérêt général qui prime.

Madame la Présidente propose ensuite un tour de table pour que chacun se présente et puisse apprendre à se connaître.

Serge RAULT indique qu'il était déjà membre du Bureau. Il y a un vrai intérêt à travailler en partenariat avec le Parc qui dispose d'un niveau d'ingénierie et de compétences important. La révision de la Charte a été une expérience marquante.

Aline MOUSEGHIAN est conseillère régionale. Elle était déjà déléguée et a été élue au Bureau lors du dernier comité syndical du mois de juin.

Jean-Baptiste PERRET était déjà élu au comité syndical lors du précédent mandat. Il a été réélu sur la commune de Chavanay, où il est conseiller municipal. Lors du dernier mandat il a été très impliqué au Parc dans la commission Biodiversité. Il est nouvellement élu au Bureau.

Denis SAUZE est élu sur la commune de Le Monestier, ainsi que conseiller communautaire à Annonay Rhône Agglo. Il souligne que les Parcs ont toujours eu une longueur d'avance. Il a toujours été convaincu par l'intérêt de rentrer. Il attend avec impatience le décret de classement.

Delphine CORNELLA est élue sur la commune de Vinzieux. Elle se réjouit également que sa Commune intègre le Parc.

Hans ALBERT succède à Jean-Philippe PORCHEROT. Il était plutôt sur d'autres structures lors des mandats précédents. Il est très heureux d'être là et a beaucoup apprécié la soirée du 3 juin. Il y a quelques idées reçues mais on a les moyens de les combattre. Énormément de choses se font grâce au Parc.

Bernard CHAMPANHET est élu à Annonay. Il était vice-président du Parc jusque-là, chargé des relations avec les villes-portes.

Philippe MARION débute son 2^e mandat au Parc. Il revient sur le travail lié à la révision de la Charte, engagé en 2023. Elle a été remise en cause et un gros travail a été mené pour aboutir à un consensus. Une réunion a été organisée avec les viticulteurs et tout le monde est tombé d'accord. Il est temps de passer à l'action et le Parc a un rôle important à jouer.

Geneviève MANDON est maire de la commune de Saint-Genest-Malifaux. C'est son premier mandat au Parc. Elle a été élue au Bureau en représentation du collège des Monts du Pilat.

Denis THOUMY exprime l'intérêt du Parc mais aussi la nécessité de mieux coordonner les actions, notamment avec les intercommunalités.

Brahim HAMMOU OU ALI est conseiller municipal à La Ricamarie, ville-porte du Parc. Il était déjà au Bureau lors du précédent mandat.

Martine MAZOYER fait mention du gros travail mené, qu'elle a porté, sur la révision de la Charte. C'était passionnant.

Martine BRUNON fait remarquer que sa présence, dans de nombreuses commissions et au Bureau, lui permette d'avoir une bonne connaissance des rouages du Parc.

Pierre CARCELES est adjoint à la Mairie de Farnay. Il était délégué au Parc lors du précédent mandat et très impliqué dans la commission éducation, sensibilisation et action culturelle.

Yves ALAMERCERY est élu à Saint-Chamond depuis de nombreuses années et il était déjà délégué au Parc lors du précédent mandat. Il a été très impliqué notamment sur les questions des sentiers. Il est également nouveau Président du Syndicat intercommunal de l'aqueduc romain du Gier.

Michel CHARMET indique qu'il est élu dans sa commune de Trèves depuis 1989. Il est important de mieux vendre et de mieux le faire connaître.

Michel GAUCHER est nouvel élu au Parc. Il a également souhaité s'impliquer au Bureau et a été élu lors du comité syndical du mois de juin. Il est content de pouvoir travailler avec le Parc.

Nadia SEMACHE est vice-présidente au Département de la Loire en charge des questions d'insertion et d'emploi.

Valérie PEYSELON représente le Département de la Loire. Elle est élue au Parc depuis plusieurs mandats. Elle a été vice-présidente en charge de l'agriculture et de la forêt lors du précédent mandat.

Luc THOMAS, 1^{er} vice-président, prend à partie Philippe MARION et lui fait remarquer son action très négative vis-à-vis du travail sur la Charte, lors du dernier mandat. Il s'adresse à lui avec des mots inappropriés.

Madame la Présidente le recadre.

À partir de ce moment-là, la tension monte dans la salle.

Sur les sujets traités par Monsieur THOMAS, ce dernier exprime sa satisfaction avec des actions très réussies sur le dernier mandat.

Dino CINIÉRI affirme que le Parc est un véritable poumon vert. C'est une pépite. Il a une pensée pour Charles ZILLIOX qui a été un très bon Président.

Emmanuel MANDON explique qu'il est au Parc depuis 23 ans. Le Parc est très important, c'est un territoire d'expérimentation.

Valérie PEYSSELON félicite le travail remarquable des agents. Il y a encore des a priori et des idées reçues qu'il faudra combattre. Il est important que tous les élus soient ambassadeurs du Parc.

Pascal GERIN débute son 3^e mandat municipal. Il est primordial pour lui d'être un promoteur du territoire et de la valoriser.

Philippe ROYET spécifie qu'il est Maire de la commune de Graix. C'est un ancien agent du Parc, très consommateur de l'ingénierie du Parc qui est de qualité.

1 – OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Madame la Présidente présente ce point.

Les statuts du syndicat mixte du Parc prévoient que le Bureau élit, parmi ses membres, un maximum de sept vices-présidents.

Le Bureau syndical est appelé à définir le nombre de vice-présidents dans la limite du nombre maximum défini par les statuts.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le nombre de vices-présidents à 7.

Denis SAUZE demande si une 8^e vice-présidence sera créée, à la faveur de l'intégration des nouvelles Communes.

Madame la Présidente indique que d'après les renseignements dont on dispose et au vu du nombre de nouveaux élus, cela devrait être possible.

Luc THOMAS demande ce qu'il en est pour les Communes qui n'ont pas voulu rentrer.

Madame la Présidente répond qu'elle a déjà rendez-vous avec les élus de Saint-Sauveur-en-Rue le 13 septembre. Elle souhaite aller voir toutes les Communes qui font partie du périmètre d'étude, avec la volonté de travailler collectivement, lever les éventuels freins et les contraintes.

2 - ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Les statuts du syndicat mixte du Parc prévoient que le Bureau du Parc élit, parmi ses membres, un maximum de sept vices-présidents. Après avoir arrêté à 7 le nombre de vices-présidents, le Bureau syndical procède à leur élection.

Madame la Présidente propose de définir comme suit les délégations de chaque vice-présidence, qui feront l'objet de la prise d'un arrêté de délégation de fonction et propose les candidats suivants pour chacune des vices-présidences :

1ère vice- présidence : appropriation de la charte, éducation au territoire, médiation et culture. Candidate : Valérie PEYSSELON

2^e vice-présidence : biodiversité, aménagement du territoire et patrimoine. Candidat : Jean-Baptiste PERRET

3^e vice-présidence : agriculture. Candidat : Pascal GERIN

4^e vice-présidence : tourisme, activités de pleine nature et économie de proximité. Candidate : Geneviève MANDON.

5^e vice-présidence : climat, énergie, mobilité, recherches et innovation. Candidat : Hans ALBERT.

6^e vice-présidence : forêt et eau. Candidat : Philippe MARION.

7^e vice-présidence : finances et évaluation de la charte. Candidate : Aline MOUSEGHIAN.

Il sera procédé à un scrutin uninominal, à la demande de l'ensemble des élus du Bureau syndical.

Luc THOMAS demande une suspension de séance qui est accordée.

La séance reprend.

Madame la Présidente indique sa volonté de travailler avec tout le monde.

Serge RAULT défend le fait de confier une vice-présidence à Martine MAZOYER en tant que représentant de la Communauté de communes du Pilat rhodanien. Il ne remet pas en cause la candidature de Jean-Baptiste PERRET mais souligne l'importance et l'ampleur du travail que Martine MAZOYER a déjà mené sur le dernier mandat.

Madame la Présidente répond qu'elle connaît le travail réalisé par Martine MAZOYER. Elle pensait lui confier d'intégrer le conseil scientifique pour porter haut et fort le Parc au sein de cette instance.

Luc THOMAS regrette cette proposition de candidats. Il rappelle que le territoire a voté pour lui en majorité lors des élections à la Présidence. Il est dans le consensus. Il propose à Madame la Présidente de se retirer pour échanger avec elle, avec une proposition à lui faire, lors d'une seconde suspension de séance, juste entre elle et lui.

Il indique qu'il connaît l'implication du Président de Vienne Condrieu Agglomération qui a fait approuver une liste aux élus du territoire.

Il pourrait présenter sa candidature contre Pascal GERIN.

Il désapprouve le fait de mettre en position d'affrontements des élus qui ont travaillé ensemble. Pour la 1ère vice-présidence, Valérie PEYSSELON et Martine MAZOYER vont s'affronter.

Madame la Présidente le recadre et répond que sur le précédent mandat, Valérie PEYSSELON était élue sur une délégation. Elle en connaît tous les rouages. C'est important d'avoir un œil neuf.

Brahim HAMMOU OU ALI fait remarquer que les villes-portes ne sont pas représentées parmi les candidats aux vice-présidences.

Madame la Présidente indique qu'elle se chargera de faire le lien en direct avec les villes-portes.

Yves ALAMERCERY quitte la séance.

1ère vice-présidence

Madame la Présidente demande si d'autres personnes sont candidates.

Martine MAZOYER se porte candidate.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets. Patrick VEYRE est assesseur avec l'aide de Marie MOTTOT.

Nombre de votants : 23 pour 32 voix (M. HAMMOU OU ALI est absent au moment du vote de la première vice-présidence).

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

- Bulletin blanc : 1
- Martine MAZOYER : 9 voix
- Valérie PEYSSELON : 22 voix

Valérie PEYSSELON est élue 1ère vice-présidente.

2° vice-présidence

Madame la Présidente demande si d'autres personnes sont candidates.

Martine MAZOYER se porte candidate.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets. Patrick VEYRE est assesseur avec l'aide de Marie MOTTOT.

Nombre de votants : 24 pour 33 voix.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

- Bulletin blanc : 1
- Martine MAZOYER : 17 voix
- Jean-Baptiste PERRET : 15 voix

Martine MAZOYER est élue 2° vice-présidente.

3° vice-présidence

Madame la Présidente demande si d'autres personnes sont candidates.

Aucune autre candidature n'est présentée.

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent un vote à main levée.

Nombre de votants : 24 pour 33 voix.

- 6 abstentions
- Pascal GERIN : 27 voix.

Pascal GERIN est élu 3° vice-président.

4° vice-présidence

Madame la Présidente demande si d'autres personnes sont candidates.

Bernard CHAMPANHET se porte candidat.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets. Patrick VEYRE est assesseur avec l'aide de Marie MOTTOT.

Nombre de votants : 24 pour 33 voix.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

- Bernard CHAMPANHET : 7
- Geneviève MANDON : 26

Geneviève MANDON est élue 4° vice-présidente.

5° vice-présidence

Madame la Présidente demande si d'autres personnes sont candidates.

Aucune autre candidature n'est présentée.

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent un vote à main levée.

Nombre de votants : 24 pour 33 voix.

- Hans ALBERT : 33 voix

Hans ALBERT est élu 5° vice-président à l'unanimité.

6° vice-présidence

Madame la Présidente demande si d'autres personnes sont candidates.

Philippe ROYET se porte candidat.

Luc THOMAS propose sa candidature puis la retire.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets. Patrick VEYRE est assesseur avec l'aide de Marie MOTTOT.

Nombre de votants : 24 pour 33 voix

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

- Bulletin blanc : 1
- Bulletin nul : 1
- Philippe MARION : 19
- Philippe ROYET : 12

Philippe MARION est élu 6° vice-président.

7° vice-présidence

Madame la Présidente demande si d'autres personnes sont candidates.

Luc THOMAS se porte candidat. Patrick VEYRE est assesseur avec l'aide de Marie MOTTOT.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets.

Nombre de votants 24 pour 33 voix.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

- Bulletins blancs : 2
- Aline MOUSEGHIAN : 20
- Luc THOMAS : 11

Aline MOUSEGHIAN est élue 7^e vice-présidente.

Sont élus :

1^{ère} vice- présidence : appropriation de la charte, éducation au territoire, médiation et culture : Valérie PEYSSELON

2^e vice-présidence : biodiversité, aménagement du territoire et patrimoine : Martine MAZOYER

3^e vice-présidence : agriculture : Pascal GERIN

4^e vice-présidence : tourisme, activités de pleine nature et économie de proximité : Geneviève MANDON

5^e vice-présidence : climat, énergie, mobilité, recherches et innovation : Hans ALBERT

6^e vice-présidence : forêt et eau : Philippe MARION

7^e vice-présidence : finances et évaluation de la charte : Aline MOUSEGHIAN

Brahim HAMMOU OU ALI quitte la séance.

3 – DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT

3.1 Programme d'éducation au territoire – année scolaire 2026-2027

Madame la Présidente présente ce point.

Territoires reconnus pour leur forte qualité environnementale, les Parcs naturels régionaux doivent continuellement concilier la préservation de ce caractère exceptionnel avec le développement des activités menées par leurs habitants comme par les pratiquants occasionnels.

Parce qu'ils couvrent près du quart du territoire de la région, ce rôle est d'autant plus indispensable pour la préservation des ressources d'Auvergne-Rhône-Alpes, qu'il s'agisse de biodiversité, d'eau, de forêt, de patrimoines, de paysages ...

Cette capacité à garantir conciliation et développement impose aux Parcs de déployer une importante mission d'éducation au territoire et à l'environnement, pour mieux les connaître dans leur complexité, et mieux les sauvegarder.

Pour l'année scolaire 2026-2027, le Parc naturel régional souhaite reconduire son programme d'éducation au territoire auprès des écoles primaires du Parc du Pilat et de ses villes-portes.

Ce programme s'articulera sur de multiples thématiques : milieux naturels, énergie, biodiversité, patrimoine textile, agriculture, pastoralisme...

Le déroulé de chaque séquence est adapté à l'âge des élèves.

Le budget prévisionnel permet de s'adresser à environ de 50 classes soit plus de 1 500 élèves.

Les dépenses relatives à ce programme d'éducation au territoire comprennent notamment le coût de la prestation confiée au CPIE des Monts du Pilat (siège à Marlhes), au Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre (siège à Tupin-et-Semons) et à Nature en Mont Pilat (siège à Chuyer) et à l'Office du Tourisme du Pilat (siège à Pélussin), ainsi que les frais de transport des classes qui se rendent à la Maison du Parc.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à **37 500 € TTC** qui pourrait être financé comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat de Parc) : **29 500 €**
- Autofinancement : **7 000 €**

3.2 Création de dossiers documentaires

Madame la Présidente présente ce point.

Territoires reconnus pour leur forte qualité environnementale, les Parcs naturels régionaux doivent continuellement concilier la préservation de ce caractère exceptionnel avec le développement des activités menées par leurs habitants comme par les pratiquants occasionnels.

Cette capacité à garantir conciliation et développement impose aux Parcs de déployer une importante mission de communication et d'éducation au territoire et à l'environnement, pour mieux faire connaître le Pilat dans sa complexité

Cela passe par l'édition de dossiers documentaires. Ces documents, destinés aux partenaires techniques, aux professionnels, aux étudiants et aux curieux avertis, permettent de vulgariser et partager les connaissances acquises par le Parc lors d'études scientifiques sur son territoire.

Les dossiers documentaires sont généralement imprimés en 3 000 à 5 000 exemplaires selon la technicité du sujet.

Les sujets suivants pourront faire l'objet d'un dossier documentaire :

- La géologie du Pilat et ses chirs, en préparation d'un potentiel label géopark
- Insectes des cours d'eau du Pilat, suite à l'étude entomologique des ravins rhodanien et autres rivières du Pilat
- Arboriculture, viticulture et usages des pesticides, suite à l'étude Be creative
- Architectures, les conseils du Parc, suite à la réorganisation du service proposé par le Parc

Les dépenses relatives à ce dossier comprennent notamment des coûts d'études complémentaires, de rédaction, d'illustration et de graphisme, ainsi que les coûts d'édition.

Le budget prévisionnel de cette opération d'investissement est estimé à **24 000€ HT** qui pourrait être financé comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat de Parc) : 19 200 €
- Autofinancement Parc du Pilat : 4 800 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide ce dossier et son plan de financement
- autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante et à signer tous documents afférents.

3.3 Acquisition de signalétique et de matériel pour l'exercice des missions de l'équipe d'entretien de la nature et travaux contribuant à la gestion et à l'amélioration des sentiers de randonnée du Parc du Pilat

Madame la Présidente présente ce point.

Le Parc du Pilat présente 3 000 km de sentiers de randonnée (pédestres, VTT et équestres), qui font l'objet d'un balisage spécifique depuis les années 1970 et parmi lesquels 1700 km sont entretenus par l'équipe d'entretien de la nature du Parc. Les 1300 km restants sont entretenus par les Communes, mais avec ponctuellement un appui technique du Parc. L'achat et l'entretien et la pose de matériel de balisage ainsi que la promotion des sentiers sont également assurés par le Parc.

Le Parc naturel régional coordonne la signalétique d'information et d'animation en partenariat avec les Communes et Intercommunalités notamment. Ainsi plusieurs panneaux Relais Information Service (R.I.S) sont présents sur le territoire. Ces panneaux R.I.S. ont pour but d'accueillir les visiteurs et de les informer des services qu'ils peuvent attendre du territoire du Parc, ainsi que des curiosités qu'ils peuvent découvrir, ils servent également de point de départ de circuits de randonnée. Le Parc assure la pose et la maintenance de ces RIS. La signalétique directionnelle « sentier » prend ensuite le relais pour guider les randonneurs en leur donnant le code de balisage du sentier.

Pour mettre en place, entretenir ce mobilier et contribuer à la durabilité des sentiers de randonnée, l'équipe d'entretien de la nature a besoin de matériels qui répond aux nouvelles exigences en matière de sécurité et de respect de l'environnement.

Le nouveau matériel à acquérir se compose essentiellement de tronçonneuses, débroussailleuses, perches d'élagage, visseuse, chargeurs et de batteries pour entretenir le jardin de la maison du Parc et les sentiers de randonnée et le mobilier en place et ainsi poursuivre l'accueil des visiteurs et randonneurs dans de bonnes conditions et en sécurité.

Il est également prévu l'acquisition de signalétique, notamment des panneaux de départ de randonnée, de la signalétique directionnelle et le balisage le long de ces sentiers. Ces travaux seront assurés en régie par l'équipe d'entretien de la nature.

L'équipe d'entretien de la nature du Parc est composée de 2 chefs d'équipe et de personnes en insertion professionnelle depuis 1994.

Aujourd'hui, grâce au dispositif Parcours emploi compétences, le Parc peut bénéficier uniquement de financements de la part du Département de la Loire, l'État s'étant désengagé depuis 2 ans de ce dispositif. Depuis 2026, le Département de la Loire finance ces contrats au maximum sur la base de 40 % de 26 heures hebdomadaires, le reste est donc autofinancé par le Parc du Pilat.

Il est donc proposé de solliciter un financement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat de Parc – année 2026.

Le montant total de ce dossier d'investissement s'élève à 50 000 € HT. Il comprend les dépenses d'achat de matériel et de signalétique et 40 jours de l'équipe d'entretien de la nature pour les travaux réalisés en régie. L'action se réaliserait sur 3 ans.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat de Parc) : 40 000 € HT.

- Autofinancement Parc du Pilat : 10 000 € HT.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide ce dossier et son plan de financement
- autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante et à signer tous documents afférents.

3.4 Adaptation et ressource en eau : expérimentation de travaux d'aménagements paysagers sur des parcelles agricoles pour infiltrer l'eau

Madame la Présidente présente ce point.

Le Parc a eu l'opportunité de lancer en janvier 2026 une expérimentation autour du concept d'hydrologie régénérative.

L'hydrologie régénérative se définit comme la « science de la régénération des cycles de l'eau douce par l'aménagement du territoire ». Dans la pratique, l'hydrologie régénérative rassemble les pratiques de conception et d'aménagement qui permettent de ralentir, répartir, infiltrer et stocker les eaux de pluie et de ruissellement, sur des parcelles agricoles, forestières ou en milieu urbain.

Dans un contexte où les aléas météorologiques – fortes précipitations, sécheresses, inondations, vagues de chaleur – sont démultipliés avec le changement climatique, l'hydrologie régénérative, qui reste une approche expérimentale jusqu'à aujourd'hui, a pour ambition de contribuer à limiter ces risques, en s'appuyant sur des méthodes d'hydrologie douce.

Une étude a été menée entre janvier et mars 2026 sur la commune de Longes, lieu-dit Chassenoud, sur les parcelles de trois agriculteurs volontaires, avec l'appui du bureau d'études Inosium, basé à Saint-Étienne. Des aménagements sont planifiés sur les parcelles des agriculteurs, avec l'installation de haies et de fossés sur courbes de niveau, afin de mieux retenir et infiltrer l'eau dans les parcelles, ainsi que de clôtures pour protéger les haies plantées.

La plantation des haies s'inscrira dans le programme de plantations élaboré annuellement, et sera prise en charge via les financements FEADER déjà obtenus par le Parc. Des travaux d'aménagements de parcelles, principalement des creusements de fossés et de fourniture et installation de clôtures, seront à réaliser avant et après les plantations. Il est proposé de solliciter l'appui financier de la Région pour compléter le budget de l'opération.

Le montant total de ces travaux d'aménagements des parcelles s'élève à 6 658,20 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat de Parc 2026) : 5 326 €
- Autofinancement Parc du Pilat : 1 332,20 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide ce dossier et son plan de financement

- autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante et à signer tous documents afférents.

3.5 Adaptation et ressource en eau : expérimentation de travaux d'aménagements paysagers sur des parcelles agricoles pour infiltrer l'eau

Madame la Présidente présente ce point.

Le Parc a eu l'opportunité de lancer en janvier 2026 une expérimentation autour du concept d'hydrologie régénérative.

L'hydrologie régénérative se définit comme la « science de la régénération des cycles de l'eau douce par l'aménagement du territoire ». Dans la pratique, l'hydrologie régénérative rassemble les pratiques de conception et d'aménagement qui permettent de ralentir, répartir, infiltrer et stocker les eaux de pluie et de ruissellement, sur des parcelles agricoles, forestières ou en milieu urbain.

Dans un contexte où les aléas météorologiques – fortes précipitations, sécheresses, inondations, vagues de chaleur – sont démultipliés avec le changement climatique, l'hydrologie régénérative, qui reste une approche expérimentale jusqu'à aujourd'hui, a pour ambition de contribuer à limiter ces risques, en s'appuyant sur des méthodes d'hydrologie douce.

Une étude a été menée entre janvier et mars 2026 sur la commune de Longes, lieu-dit Chassenoud, sur les parcelles de trois agriculteurs volontaires, avec l'appui du bureau d'études Inosium, basé à Saint-Étienne. Des aménagements sont planifiés sur les parcelles des agriculteurs, avec l'installation de haies et de fossés sur courbes de niveau, afin de mieux retenir et infiltrer l'eau dans les parcelles, ainsi que de clôtures pour protéger les haies plantées.

La plantation des haies s'inscrira dans le programme de plantations élaboré annuellement, et sera prise en charge via les financements FEADER déjà obtenus par le Parc. Des travaux d'aménagements de parcelles, principalement des creusements de fossés et de fourniture et installation de clôtures, seront à réaliser avant et après les plantations. Il est proposé de solliciter l'appui financier de la Région pour compléter le budget de l'opération.

Le montant total de ces travaux d'aménagements des parcelles s'élève à 6 658,20 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat de Parc 2026) : 5 326 €
- Autofinancement Parc du Pilat : 1 332,20 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide ce dossier et son plan de financement
- autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante et à signer tous documents afférents.

3.6 Renouveau du partenariat avec l'École d'Économie de l'Université Jean Monnet de Saint Étienne, demande de subvention et validation des communes partenaires

Madame la Présidente présente ce point.

Dans le cadre de son Master 2 « Territoires et Transitions », l'École d'Économie de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, en partenariat avec Sciences Po Lyon, propose comme pour l'année scolaire précédente de faire travailler ses étudiants sur l'adaptation au changement climatique pour quatre nouvelles communes du Pilat.

En effet, en 2025, quatre communes avaient été retenues, suite à appel à manifestation d'intérêt, pour bénéficier de ce qui a été appelé « Coup de Pouce Climat » en lien avec des étudiants de Master 2. En octobre, les étudiants ont passé une semaine dans le Pilat à la rencontre de différents acteurs des communes de Graix, Pélussin, Saint-Pierre-de-Boeuf et Vérin. Les élus de ces quatre communes ont également été sensibilisés aux enjeux du changement climatique à travers une animation Fresque du Climat ou Climastory.

Un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique de chacune de ces 4 communes a été produit. En février 2026 les étudiants ont proposé des plans d'actions pour réduire leur vulnérabilité. L'ensemble des travaux des étudiants est disponible sur le site Internet du Parc.

Après délibération du Bureau le 9 avril 2026, un nouvel appel à manifestation d'intérêt a été lancé. Cinq communes se sont portées volontaires pour accueillir les étudiants du Master 2 du 12 au 16 octobre 2026 :

- trois communes de la Communauté de Communes des Monts du Pilat : Colombier, Planfoy et Tarentaise.
- une commune de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien : Roisey.
- une commune de Vienne Condrieu Agglomération : Condrieu.

Pour que le travail des étudiants soit de qualité, il est nécessaire d'avoir un nombre minimum de quatre étudiants par commune. Le nombre de communes retenues est donc fonction du nombre d'étudiants présents dans le Master à la rentrée de septembre (autour de quinze étudiants les années précédentes).

Il est proposé de retenir aujourd'hui quatre communes, la cinquième pouvant être retenue en septembre en fonction du nombre d'étudiants réellement présents à la rentrée de septembre.

En prenant en compte les données suivantes :

- motivations exprimées par les communes,
- délai de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt,
- répartition géographique sur tout le territoire du Parc du dispositif Coup de Pouce,

il est proposé de retenir en priorité les communes suivantes : Colombier, Condrieu, Roisey et Tarentaise.

Si vingt étudiants sont présents lors de la rentrée du Master « Territoires et Transitions » en septembre, la commune de Planfoy sera également retenue pour le Coup de Pouce Climat 2026.

Par ailleurs, pour accueillir ces étudiants, le Parc doit s'engager financièrement à hauteur de 2 000 € pour participer notamment à l'hébergement des étudiants dans le Pilat.

La contribution de chacune des communes s'élèvera à 150 €, le Parc complètera à hauteur de 400 €. En complément, un soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat de Parc) à hauteur de 1 000 € sera sollicité par le Parc pour compléter le budget de l'opération.

Martine MAZOYER demande comment ont été choisies les Communes ?

Marie MOTTOT lui donne les explications suivantes : le choix s'est fait pour assurer une équité territoriale.

Les motivations présentées dans le dossier ont également été prises en compte.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide ce dossier et son plan de financement
- valide la liste des communes sélectionnées : Colombier, Condrieu, Roisey et Tarentaise.
- autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante et à signer tous documents afférents.

3.7 Achat et installation de kits de panneaux photovoltaïques pour le bâtiment de la Maison du Parc

Madame la Présidente présente ce point.

Conformément à sa Charte et au Schéma de Développement des Énergies du Pilat (SDE), approuvé en 2025, le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat s'est fixé pour objectif de multiplier par 3,6 la part d'énergie renouvelable au niveau territorial en particulier notamment en développant le solaire photovoltaïque, potentiel actuellement sous-exploité (passer de 18 Gwh à 225 Gwh en 2041 grâce à des installations en toiture de petites taille) (et la Maison du Parc se doit d'être exemplaire en la matière).

Pour y parvenir, l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation est proposée. Le bâtiment de la Maison du Parc est située en secteur historique AVAP (S1a), ce dernier nécessite un avis favorable des Architectes des Bâtiments de France (ABF) pour toute modification. Après échange avec l'ABF de la Loire, un accord de principe a été obtenu pour une pose sur la face nord-ouest du bâtiment ou, à défaut, au sol dans le jardin du parc. La toiture située à droite de la cuisine, non soumise aux contraintes AVAP strictes, offre une surface disponible de 16 m² au nord, et a été privilégiée pour ce projet.

La couverture en autoconsommation permise par cette surface demeurant relativement faible, une étude du potentiel théorique du parc a été réalisée. En tenant compte des contraintes de l'AVAP, les surfaces de toiture disponibles s'élèvent à 55,75 m². Cela nous permettrait d'ajouter 6 kits supplémentaires, soit de couvrir entre 29 et 45% des besoins du parc.

L'objectif est d'installer sur la toiture de la cuisine 2 kits de 4 panneaux dans un premier temps et de dimensionner l'onduleur afin de permettre un raccordement de futurs panneaux. Ce matériel est garanti sur 20 ans.

- Production annuelle : entre 3 600 et 5 600 kWh, avec possibilité d'installation entre 14 400 kWh et 22 300 kWh
- Taux de retour sur investissement : 22 ans
- Taux de couverture de la consommation actuelle du parc : entre 7 et 10%, avec possibilité de couvrir une plus grande surface à l'avenir

Le plan de financement de cette opération d'investissement est le suivant :

- Montant total : 21 064 € HT
- Subvention Région – contrat de Parc (80 %) : 15 739,20 €
- Autofinancement Parc (20 %) : 5 324,80 €

Philippe ROYET souligne l'intérêt de prévoir du stockage.

Denis SAUZE demande s'il s'agit uniquement d'autoconsommation.

Marie MOTTOT répond que l'énergie produite servira pour de l'autoconsommation et pour recharger un véhicule électrique.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide ce dossier et son plan de financement
- autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante et à signer tous documents afférents.

3.8 Informations sur la présence du loup dans le Pilat et dépôt d'un dossier de demande de subventions auprès de la Région

Madame la Présidente présente ce point.

Rappel ou information sur le contexte

Le territoire du Parc du Pilat a été fortement impacté par la présence du Loup depuis août 2025, confirmée par des indices de présence récoltés à l'aide de pièges photographiques jusqu'à des vidéos montrant deux individus ensemble début 2026.

Plusieurs prédatons ont également été constatées sur troupeaux domestiques n'excluant pas la responsabilité du Loup (informations officielles issues des DDT et envoyées aux membres des comités départementaux Loup dont le Parc du Pilat fait partie) : 18 cas de prédatons et 58 victimes sont recensées depuis le 1er janvier 2026. (cf. tableau en dernière page).

L'Office Français de la Biodiversité a confirmé en Comité Départemental du 13 mai 2026 la sédentarisation probable de l'espèce dans le Pilat.

Face à ce sujet complexe et clivant, il est essentiel d'adopter de bons réflexes et de connaître quelques informations de bases et notamment :

- la démarche à suivre en cas de suspicion de prédation sur troupeau domestique → Fiche réflexe prédation DDT42
- la démarche à suivre en cas d'observation ou d'indice de présence de l'espèce → fiche réflexe indice DDT42
- le fonctionnement du réseau → schéma simplifié organisationnel de la gestion du Loup

Ces 3 documents sont joints à la présente note.

Les communes sont classées par arrêtés départementaux en « cercle » (de 0 à 3) traduisant la présence plus ou moins permanente du loup. Ces cercles conditionnent l'accès à des aides financières pour les éleveurs de petits ruminants et les conditions de tir :

Cercle	Niveau de pression	Financement protection	Conditions d'indemnisation	Tir
0	Foyer de prédation permanent	Toutes les mesures	Si mesures de protection effective	Tir de Défense : Régime de Déclaration pour petits ruminants
1	Présence avérée et régulière	Toutes les mesures, 2 moyens de protection à combiner	Pour les ovins/caprins, l'indemnisation est conditionnée à la mise en œuvre de mesures de	
2	Risque de	Chiens, clôtures, analyse		

- Diffusion d'un questionnaire recensant les difficultés et les besoins des éleveurs face à ce nouveau contexte par le Parc du Pilat et les Chambres d'Agriculture Rhône et Loire
- Constitution d'un groupe de travail multi-partenarial pour définir un programme d'action à l'échelle Pilatoise (4 EPCI, 2 Chambres d'agriculture, 2 DDT, Parc du Pilat, 2 éleveurs référents loup-lynx)

Plusieurs actions pourraient ainsi se mettre en place et sont synthétisées dans le tableau ci-dessous. Une priorisation et une répartition de leur mise en œuvre entre les partenaires du groupe de travail Pilat est en cours :

Thématique	Actions	Pilote
Accompagnement administratif et technique à destination des éleveurs	• <i>Organisation de permanences d'aide au dépôt de demande de subvention pour la protection des troupeaux</i> • Organisation de formations techniques collectives • Accompagnement individuel de fermes vulnérables face à la prédation • Accompagnement via le réseau Pros'pairs de l'IDELE pour les chiens de protection de troupeaux (formations, animation de réseaux, supports...)	EPCI Parc Parc Chambres d'agriculture
Amélioration des connaissances, appropriation et diffusion de celles-ci à l'échelle du Pilat	• Transmission des constats de dommages et indices de présences aux éleveurs • Déployer un réseau de pièges-photos • Communiquer sur l'importance de transmettre les indices de présence potentielle	Chambres d'agriculture Parc + OFB Tous
Partage d'une culture commune sur le loup, sa gestion, ses enjeux	• Mieux connaître l'organisation du réseau • Monter en compétence sur le sujet au niveau territorial • Porter un message politique commun	Parc Parc Tous
Médiation et communication auprès de différents publics sur le sujet Loup + Chiens de protections de troupeaux	• Diffuser via divers supports écrits les bons comportements à adopter face aux chiens de protection des troupeaux • <i>Organisation de temps d'informations et de formation auprès des acteurs des activités de pleine nature</i> • Organisation de temps de médiation globale à destination des habitants et riverains	Parc : Pilat rando + panneaux Atelier tourisme durable 03/07 Parc

Pour mener à bien ces actions, il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de son dispositif « soutien aux initiatives visant à faciliter l'activité pastorale dans le contexte de prédation » (hors contrat de Parc).

Calendrier prévisionnel des actions sur 2026 – 2027 (faisant l'objet de la demande de subvention)

Eté 2026	- Temps d'informations pour les accompagnateurs de pleine nature par le PNR Pilat et un éleveur - Diffusion des «bons réflexes » aux élus et partenaires du territoire
Automne 2026	- Formation collective
Hiver 2026-2027	- Conférence/retour d'expérience pour les éleveurs / élus - Ciné-débat « Rasco et nous »

Printemps 2027	- Formation collective
Eté 2027	- Médiation auprès des riverains et habitants sur les chiens de protection - accompagnement individuel (x2)
Automne 2027	- Voyage d'étude
Hiver 2027-2028	- Formation collective - conférence / retour d'expérience pour les éleveurs / élus - accompagnement individuel

Les dépenses de ce dossier s'élèvent à 36 602,61€ et couvrent des frais de prestations pour l'organisation des formations, des expérimentations individuelles, des interventions d'experts, et des frais de personnels.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (dispositif : accompagnement des territoires en front de colonisation) : 29 282,09 €
- Autofinancement Parc du Pilat : 7 320,52 €

Pascal GERIN ajoute que la situation est très compliquée au niveau de notre secteur.

Un projet de loi est à l'étude pour permettre l'effarouchement, et notamment des tirs de nuit avec des lunettes infrarouge.

Philippe MARION indique que cela représente un souci majeur de cohabitation. La problématique n'est pas la même dans les zones d'alpage. Cela pose question sur le devenir de l'activité. Les chiens de protection ne sont pas toujours compatibles.

Marie MOTTOT précise qu'une rencontre a eu lieu avec Cyril COTE, qui est agriculteur et qui a bien voulu témoigner. Les chiens de protection sont moins agressifs qu'avant. Les randonneurs doivent aussi respecter certaines consignes.

Denis SAUZE souligne l'importance de construire une culture du loup, comme c'est le cas en Italie ou en Slovénie, où on travaille beaucoup sur la conciliation. Dans les grandes plaines aux États-Unis, la réintroduction a été très intéressante pour les écosystèmes. L'idée c'est qu'on apprenne sur le loup.

Michel GAUCHER met en garde sur le fait de ne pas décourager les éleveurs qui ont déjà beaucoup de contraintes.

Dino CINIERI explique qu'il a été éducateur canin et que d'autres chiens que les patous peuvent être éduqués.

Il faut apprendre à vivre avec le loup.

Luc THOMAS, Bernard CHAMPANHET et Nadia SEMACHE quittent la séance.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide ce dossier et son plan de financement
- autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante et à signer tous documents afférents.

3.9 Candidature à un projet « LIFE » sur l'adaptation de la forêt du Pilat face au dérèglement climatique

Madame la Présidente présente ce point.

Le programme LIFE est le programme de financement de l'Union européenne qui soutient les projets liés à l'environnement et au changement climatique. Conservation des habitats, protection des sols, amélioration de la qualité de l'eau... LIFE couvre de nombreuses actions.

Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande est à l'initiative du projet et dispose d'une personne à mi-temps financée par la Région pour monter la candidature.

Cette candidature regrouperait 9 Parcs naturels régionaux de France (dont le Pilat) et 2 Parc Wallons. Elle est à déposer avant le 22 septembre 2026 pour un éventuel début de projet fin 2027 et une durée de 7 ans.

L'objectif principal serait d'améliorer la robustesse des peuplements forestiers face au dérèglement climatique par la mise en œuvre d'actions visant 6 thématiques (et ensuite leur réplcation à plus large échelle à l'issue du projet par les acteurs des territoires et en dehors).

Les 6 thématiques sont les suivantes :

1. Développement de la Sylviculture Mélangée à Couvert Continu et préservation des sols ;
2. Œuvrer localement à l'atteinte de l'équilibre sylvo-cynégétique ;
3. Limiter le risque sanitaire par le développement de trames de vieux bois et la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes ;
4. S'appuyer sur la diversité génétique et la plasticité phénotypique des essences autochtones pour conserver la biodiversité fonctionnelle des peuplements ;
5. Augmenter la valorisation et l'utilisation locale du bois d'essences autochtones, dans une logique d'économie circulaire ;
6. Limiter collectivement le risque incendie en forêt.

Le Parc du Pilat souhaite se positionner d'un point de vue technique sur une partie des actions intégrées dans les thématiques 1-2-3-5.

La thématique 4 consiste en des études génétiques qui ont pour objectif d'analyser l'évolution des génomes en lien avec le dérèglement climatique. Elle n'a pas été retenue pour le Pilat car c'est un sujet sur lequel nous avons peu avancé. Nous bénéficierons quand même de l'expertise et des études faites au cours du programme.

La thématique 6 n'a pas été sélectionnée techniquement car le Pilat est plus avancé que les autres territoires sur ce sujet et que les actions prévues ne sont pas pertinentes pour le territoire. Le Parc du Pilat mène déjà un projet sur le risque incendie avec un soutien financier de la DRAAF.

La réalisation de ces actions ferait écho aux objectifs fixés dans la Charte destination 2041. Ce projet répondrait au besoin de mise en place d'actions définies dans la stratégie d'adaptation climatique de la forêt travaillée en 2024-25, et permettrait d'assurer une continuité des actions menées en ce moment par le Parc avec l'appui financier de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes (risque incendie et structuration du foncier forestier) ou de la Fondation de France (formations sur la sylviculture mélangée à couvert continu).

Au niveau budgétaire, il est visé le financement du temps de travail d'une personne sur la durée du projet, ainsi que 2 stagiaires, pour un coût total d'environ 400 000 € (à affiner selon le coût horaire retenu). Environ 140 000 € supplémentaires sont prévus pour de la prestation et de l'achat de matériel.

Ce qui porte le budget total à 540 000 € sur 7 ans.

60 % du coût total du projet serait pris en charge par le programme « LIFE ».

Des cofinancements seraient par conséquent à rechercher pour les 40 % restants.

Une présentation du projet a été faite à plusieurs partenaires locaux. Tous les acteurs forestiers du territoire ont par ailleurs reçu des informations de présentation du projet.

Michel CHARMET demande si l'ONF est partenaire de ce projet.

Il lui est répondu par l'affirmative. Fibois 42 est aussi associé.

Martine BRUNON souhaite savoir pourquoi l'axe sur le risque incendie n'a pas été sélectionné.

Il lui est précisé que le Parc s'est déjà saisi du sujet et il a été retenu pour y travailler et a obtenu des financements, via un appel à projets de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes.

Philippe MARION indique que tout comme la Loire, le Rhône a relevé le niveau du risque incendie.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide ce dossier et son plan de financement
- autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour déposer un dossier dans le cadre du projet « LIFE » précité et à signer tous documents afférents.

4 -DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE QUE LE PARC

4.1 Appel à projets 2026 « Soutien aux projets contribuant à l'adaptation du Pilat au changement climatique » - Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Madame la Présidente présente ce point.

Le Parc a lancé en avril 2026 un nouvel appel à projet à destination des communes membres du Parc, afin de soutenir les projets contribuant à l'adaptation du Pilat au changement climatique, avec l'appui financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les projets doivent s'inscrire dans l'un des quatre enjeux prioritaires définis pour le territoire : forêt, agriculture, ressource en eau et bien vivre ensemble. Cet appel à projet s'adresse notamment aux communes ayant participé au préalable au dispositif « Coup de Pouce Climat ». Les projets s'appuyant sur les solutions d'adaptation fondées sur la nature (désimperméabilisation, végétalisation, restauration d'écosystèmes...) sont ciblés en priorité.

La commune de la Terrasse-sur-Dorlay a répondu à l'appel à projet lancé par le Parc pour l'opération suivante : « Occultations solaires de l'école maternelle ». Le bâtiment de l'école maternelle, qui accueille également le centre de loisirs pendant les vacances scolaires, dispose de très grands vitrages et subit de très fortes chaleurs pendant les périodes chaudes, de mai à septembre. La mairie souhaite remplacer les vitrages existants par des vitrages en oscillo battants, afin de permettre l'aération nocturne tout en préservant la sécurité du bâtiment. La mairie souhaite également protéger la porte d'entrée des apports solaires en installant un abri extérieur et ainsi créer de l'ombre.

En parallèle de ces travaux, pour apporter de la fraîcheur sur cet espace, la commune a planté des arbres durant l'hiver 2025-26 autour du parking qui jouxte l'école.

Le montant total de cette opération d'investissement s'élève à 12 271,60 €.

Le plan de financement est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (80%) : 9 817,28 €

- Autofinancement Commune (20%) : 2 452,32 €

Il est rappelé que les communes lauréates de cet appel à projet s'engagent à :

- mesurer les bénéfices pour les usagers : baisse de la température de l'air, litres d'eau économisés, m² végétalisés, m² désimperméabilisés...
- communiquer auprès de la population de la commune sur les enjeux d'adaptation au changement climatique dans le Pilat pour contribuer à la prise de conscience, dans l'année qui suit l'attribution de l'aide et transmettre ces éléments au Parc.
- communiquer auprès du grand public sur le soutien apporté par le Parc naturel régional du Pilat via le Contrat de Parc, sur tout support présentant le projet.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ce projet et son plan de financement, et valide la sollicitation d'une subvention auprès de la Région dans le cadre de sa politique en faveur des Parcs.

4.2 Appel à projets 2026 « Soutien aux projets contribuant à l'adaptation du Pilat au changement climatique » - Commune de Maclas

Madame la Présidente présente ce point.

Le Parc a lancé en avril 2026 un nouvel appel à projet à destination des communes membres du Parc, afin de soutenir les projets contribuant à l'adaptation du Pilat au changement climatique, avec l'appui financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les projets doivent s'inscrire dans l'un des quatre enjeux prioritaires définis pour le territoire : forêt, agriculture, ressource en eau et bien vivre ensemble. Cet appel à projet s'adresse notamment aux communes ayant participé au préalable au dispositif « Coup de Pouce Climat ». Les projets s'appuyant sur les solutions d'adaptation fondées sur la nature (désimperméabilisation, végétalisation, restauration d'écosystèmes...) sont ciblés en priorité.

La commune de Maclas a répondu à l'appel à projet lancé par le Parc pour l'opération suivante : « Diagnostic confort d'été de l'école maternelle et primaire ».

La commune de Maclas a participé au dispositif « Coup de Pouce Climat » en 2024-25, et s'engage depuis fortement sur les enjeux d'adaptation au changement climatique. Le bâtiment de l'école est inadapté aux périodes de fortes chaleurs de plus en plus fréquentes et intenses. Après avoir candidaté au projet « Racine » d'ACTEE en 2026, qui vise à adapter les établissements scolaires au changement climatique avec des solutions low tech, la commune souhaite poursuivre cette démarche et être accompagnée pour adapter son école au changement climatique.

Cet accompagnement passerait par un diagnostic thermique « confort d'été » du bâtiment et de ses abords, pour optimiser dans un premier temps les dispositifs existants pouvant permettre de rafraîchir le bâtiment, avant de planifier une désimperméabilisation et végétalisation de ses abords.

Le montant total de l'opération d'investissement à 4 320 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (80%) : 3 456 €
- Autofinancement Commune (20%) : 864 €

Il est rappelé que les communes lauréates de cet appel à projet s'engagent à :

- mesurer les bénéfices pour les usagers : baisse de la température de l'air, litres d'eau économisés, m² végétalisés, m² désimperméabilisés...
- communiquer auprès de la population de la commune sur les enjeux d'adaptation au changement climatique dans le Pilat pour contribuer à la prise de conscience, dans l'année qui suit l'attribution de l'aide et transmettre ces éléments au Parc.

- communiquer auprès du grand public sur le soutien apporté par le Parc naturel régional du Pilat via le Contrat de Parc, sur tout support présentant le projet.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ce projet et son plan de financement, et valide la sollicitation d'une subvention auprès de la Région dans le cadre de sa politique en faveur des Parcs.

4.3 Projet d'expérimentation d'essences forestières – Groupement des sylviculteurs du Massif du Pilat

Madame la Présidente présente ce point.

Dans la continuité d'un projet déposé en 2020 et mené de 2021 à 2025, le Groupement des Sylviculteurs du Massif du Pilat (GSMP) qui regroupe environ 630 adhérents, souhaite déposer un nouveau dossier à la Région et dans le cadre du Contrat de Parc et pour une durée de 5 ans.

Celui-ci vise la réalisation de 2 types d'actions expérimentales :

- Mise en place de deux sites de démonstration de gestion des plantations de douglas à couvert continu et avec régénération naturelle (donc sans mise à blanc et replantation).

Coût de l'action : 19 135,20 € TTC ;

- Mise en place de 4 sites démonstrateurs d'enrichissements de peuplements avec d'autres essences afin d'apporter une diversité favorable à une meilleure résilience climatique. Ces enrichissements sont prévus dans des trouées de 200 à 1000 m² et sont à distinguer des plantations en plein par le fait que l'ambiance forestière (température, humidité notamment) est conservée, ce qui assure une plus légère perturbation de l'environnement et de l'écosystème.

Coût de l'action : 38 116,80 € TTC.

Ce projet comprend aussi le suivi de l'expérimentation 2021-2025 (expérimentation d'essences à caractère méridional sur le Pilat via des plantations en plein) pour un coût de 2316,60 € TTC.

Chaque étape de cette expérimentation comprend l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux.

Ainsi, le coût total du projet d'investissement s'élève à 59 568,60 € TTC via des travaux réalisés par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF).

La demande de financement Région s'élève à 47 654,88 € TTC, soit 80 % du coût total de l'opération.

Les 20 % restants seraient pris en charge par le groupement des sylviculteurs du Massif du Pilat et les propriétaires des parcelles sur lesquelles seront mis en place les sites de démonstration.

Philippe MARION indique qu'au niveau du Département du Rhône, on rachète des petites parcelles en exploitation raisonnée, avec des éclaircissements et des plantations avec mélange de feuillus.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ce projet et son plan de financement, et valide la sollicitation d'une subvention auprès de la Région dans le cadre de sa politique en faveur des Parcs.

4.4 Restauration et création de mares sur l'espace naturel sensible de l'île Barlet – Conservatoire de l'Île du Beurre

Madame la Présidente présente ce point.

L'Espace Naturel Sensible (ENS) de l'Île Barlet est situé sur la commune de Saint-Romain-en-Gal (Figure 1), au sein du parc naturel régional du Pilat, dans le Département du Rhône (69).

Le projet concerne :

- la restauration de la mare principale de 120m² située dans la peupleraie. Il s'agit notamment de redonner de la profondeur à la mare et d'en travailler la périphérie pour son accessibilité aux espèces.
- la restauration de la roselière avec coupe des ligneux
- la création de 4 mares, complémentaires à la restauration de la mare principales.

Le montant total de cette opération d'investissement est de 10 926 €.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Département du Rhône (30%) : 3 278 €
- Région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat de Parc – 50%) : 5 463 €
- Autofinancement Conservatoire Île du Beurre (20%) : 2 185 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve son projet et son plan de financement, et valide la sollicitation d'une subvention auprès de la Région dans le cadre de sa politique en faveur des Parcs.

4.5 Valorisation des patrimoines naturels et historiques des Cimes de Burdignes : vers une diversification quatre saisons des activités touristiques sur le site de La Faye – Maison dans la Nature

Madame la Présidente présente ce point.

L'Association de la Maison dans la Nature, implantée à Burdignes, mène depuis plusieurs décennies des activités d'hébergement et de sports de nature sur le site de La Faye. Afin d'accompagner la diversification quatre saisons des activités touristiques et de compléter l'offre de découverte du secteur, l'association souhaite développer une offre de médiation des patrimoines naturels et historiques du massif de Taillard à destination d'un public familial.

Élaboré en concertation avec les acteurs du territoire (commune, Communauté de communes des Monts du Pilat, Parc du Pilat, ONF, habitants, acteurs touristiques...), le projet prévoit la réalisation de trois panneaux d'interprétation installés dans la salle hors-sac de la Maison dans la Nature et la création d'un parcours ludique en forêt. Cette « balade fraîcheur », accessible au plus grand nombre, contribuera à la valorisation des patrimoines du Pilat, à la sensibilisation des visiteurs et au renforcement de l'attractivité touristique du site de La Faye tout au long de l'année.

Les dépenses portent sur les points suivants : construction du discours et de la narration, réalisation d'illustrations, de graphisme, conception et réalisation des supports d'interprétation (fresque, panneaux et livrets d'accompagnement).

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 16 000 € TTC. Un financement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 9 600 € est sollicité.

L'association a également demandé des financements à la commune de Burdignes et à la Communauté de communes des Monts du Pilat. Elle apportera également de l'autofinancement sur ce projet.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve son projet et son plan de financement, et valide la sollicitation d'une subvention auprès de la Région dans le cadre de sa politique en faveur des Parcs.

5 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC DU PILAT ET L'ASSOCIATION INTER-PARCS MASSIF CENTRAL RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DÉDIÉES AUX PÔLES DE PLEINE NATURE

Madame la Présidente présente ce point.

L'association IPAMAC (Inter-Parcs du Massif central) a été créée en 1998. Elle regroupe aujourd'hui les 12 Parcs naturels situés sur le territoire du Massif central (11 Parcs naturels régionaux et le Parc national des Cévennes), et travaille en partenariat étroit avec d'autres acteurs à l'échelle Massif.

Les actions de l'IPAMAC visent à favoriser l'émergence d'un tourisme durable sur le territoire du Massif central. De plus, l'association est reconnue aujourd'hui pour ses capacités à animer et coordonner des réseaux d'acteurs notamment dans le champ du tourisme, à expérimenter et mutualiser des moyens et compétences au service des territoires, et à partager l'expertise des acteurs impliqués en matière de tourisme durable.

Nombreux sont les porteurs de projets, acteurs du territoire du Massif central, œuvrant pour développer des offres touristiques et d'itinérances durables, respectueuses des habitants et des espaces naturels. Ces acteurs sont accompagnés depuis de nombreuses années par les programmes Massif central pour développer leurs projets (via des financements de l'Etat, du FEDER Massif central, des régions et des départements).

Cette convention vise à préciser les engagements de chacun, de l'IPAMAC et du partenaire, pour favoriser des synergies et des partenariats (actions collectives, mutualisation, ...) entre les acteurs des territoires du Massif central œuvrant dans le champ du tourisme durable, notamment via l'animation du réseau des Pôles de pleine nature.

L'association IPAMAC s'engage à :

- Organiser un séminaire en présentiel, de deux à trois jours, par semestre entre début 2026 et fin 2027, à destination des chefs/cheffes de projet des Pôles de pleine nature (PPN)
- Coordonner et prendre en charge la réalisation d'action communes et mutualisées
- Accompagner en individuel ou de façon collective les porteurs de projets
- Valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre du partenariat.

Ce projet est financé à 80 % par le FNADT Massif Central. Les bénéficiaires de ces actions sont invités à participer financièrement au projet, dans le but de contribuer à son autofinancement.

Ainsi, il est demandé une participation de 400 € au Parc du Pilat.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide ladite convention
- autorise Madame la Présidente à la signer
- autorise le versement d'une participation de 400 € dans les conditions précitées.

Madame la Présidente présente ses excuses et fait part de son désarroi et du malaise, à la suite des événements du début de séance et des propos pas très cordiaux qui ont pu être tenus dans cette première séance qui se voulait rassembleuse. Elle déplore également que certains élus n'aient pas mangé alors que des repas avaient été commandés pour eux.

Elle réaffirme sa volonté de travailler avec tout le monde, pour l'intérêt du territoire.

Sur la nouvelle Charte, elle précise que sa Commune a voté favorablement le 26 juin dernier. C'était une délibération de principe.

Dès que le décret de classement aura été publié, les Communes du périmètre d'étude, qui n'ont pas adhéré et qui souhaitent finalement rentrer dans le Parc auront jusqu'à mars 2027 pour le faire.

Une réunion du Bureau et du comité syndical auront lieu en septembre. Il est demandé aux élus présents s'ils peuvent accueillir une réunion dans leur commune pour permettre de tourner sur le territoire.